

DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 14
Présents : 10
Pouvoirs : 00

BUREAU DELIBERATIF SÉANCE DU 14 JANVIER 2019 A 8H30

Délibération BT2019/01/14 - 02 - Attribution d'une subvention à l'association Agence Marne-la-Vallée Descartes Développement et signature de la convention de partenariat afférente

Rapporteur : Jean-Michel GENESTIER, 7^{ème} Vice-président

DATE DE CONVOCACTION : mardi 8 janvier 2019

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : Salle du Conseil de Gagny - 1, place Foch – 93220 Gagny

PRÉSENTS : MM. CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, DEMUYNCK Christian, GENESTIER Jean-Michel, LEMOINE Xavier, MAHEAS Jacques, MARTIN Pierre-Yves, SCHLEGEL Eric, TEULET Michel, TORO Ludovic.

ABSENTS/POUVOIRS : Mmes et MM. BAILLY Dominique, COPPI Katia, KLEIN Olivier, MARSIGNY Brigitte.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Yves.

LE BUREAU,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2016/01/26-02 en date du 26 janvier 2016, portant délégation d'attributions du Conseil de territoire au Bureau pour décider de l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant n'excédant pas 23 000 € dans la limite des crédits ouverts au budget et approuver les conventions afférentes,

CONSIDÉRANT la mise en place par l'agence Descartes Développement d'un plan de promotion et de développement du territoire du cluster Descartes Ville Durable afin de disposer d'éléments de communication pour déployer des actions de prospection d'entreprises nouvelles et renforcer l'attractivité du cluster à l'échelle internationale,

CONSIDÉRANT l'opportunité pour Grand Paris Grand Est d'intégrer ces travaux pour amorcer un véritable partenariat avec l'Agence Descartes Développement et par extension de se rendre visible auprès de Paris Region Entreprises,

CONSIDÉRANT l'opportunité pour Grand Paris Grand Est de devenir terrain d'expérimentation pour les entreprises innovantes du cluster Descartes Ville Durable,

CONSIDÉRANT dans ce cadre les modalités d'intervention fixées par le projet de Convention de partenariat entre Grand Paris Grand Est et Descartes Développement, pour un montant de contribution financière au projet de 20 000€, versés en deux fois (10 000€ à la signature de la convention et 10 000€ à la remise des livrables des phases 1 et 2), soit 38% du budget prévisionnel total qui s'élève à 52 600€,

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

DECIDE de signer la Convention de partenariat entre Grand Paris Grand Est et Descartes Développement.

APPROUVE le versement d'une contribution financière au projet de 20 000€, versés en deux fois (10.000€ à la signature de la convention et 10.000€ à la remise des livrables des phases 1 et 2), soit 38% du budget prévisionnel total qui s'élève à 52 600€.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 14/01/2019



Le Président,

Michel TEULET

Le Directeur général des services,
par délégation du Président,
certifie le caractère exécutoire du présent
acte reçu en Préfecture le

Affiché - Notifié le
Le Directeur général des services,
Guillaume Clédière

21 JAN. 2019

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.